

Objets: Attestation - Covid-19

Chers parents,

Une garderie est organisée dans chaque école pour les enfants dont les parents travaillent dans le domaine des soins de santé, dans la sécurité publique ainsi que pour les enfants dont il n'est pas possible d'organiser une garde autre que par les grands-parents et UNIQUEMENT DANS CES CAS DE FIGURE!

Si vous ne pouvez pas vous absenter de votre travail, nous vous demandons une attestation avec l'obligation de travailler de votre employeur ainsi que votre horaire.

Nom et prénom du travailleur :

Entreprise :

Nom de l'employeur :

Adresse de l'entreprise :

Téléphone et adresse mail :

J'atteste par la présente que la présence de Mr/Mme
est indispensable dans mon entreprise.

Voici son horaire de travail:

	Lundi 23/03	Mardi 24/03	Mercredi 25/03	Jeudi 26/03	Vendredi 27/03
Matin					
Après-midi					

Date et signature de l'employeur (avec cachet de l'entreprise) :

Merci d'inscrire à nouveau votre enfant à la garderie à partir du jeudi 19 mars pour la semaine du 23 au 27 mars via le formulaire accessible sur les sites web des écoles :

www.ecolebarvaux.com

www.ecolebomal.be

www.ecolepetithan.be

www.ecoledeheyd.com

www.ecoleizier.be

www.ecoletohogne.com

Classe Dojo pour l'école de Borlon

Comme pour cette semaine, <u>il est important que chaque parent remplisse ce</u> <u>formulaire</u> même si son enfant ne participe pas à la garderie.

La diminution de la propagation du virus passe par la responsabilisation de chacun et la prise de conscience de la situation.

L'accueil du mercredi après-midi (12h à 18h30) est toujours assuré à l'école de Barvaux. Le transport doit être effectué par vos soins. Une inscription avant le mardi 16h est nécessaire auprès d'Anouchka Mailleux au 0473/30.17.71 pour assurer une organisation optimale.

Dans le courant de cette semaine, vous allez recevoir, par courrier postal, un fichier d'exercices pour votre enfant. Lorsqu'il est terminé, vous pourrez le déposer dans le sas d'entrée de l'école du lundi 30 mars au mercredi 1^{er} avril midi (durant les heures d'ouverture de l'école). Pour l'école d'Izier, déposer les fichiers à Heyd et pour Borlon, les déposer à Tohogne.

Corine Hostyn

Directrice Générale ff

Laurence Jamagne Echevine de l'Enseignement Philippe Bontemps

Bourgmestre